



## RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction des Lycées

Dossier suivi par :  
Sébastien CERZUELA  
04 88 73 79 35

Mesdames, Messieurs les Proviseurs  
des lycées publics de la Région Provence-  
Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le 24 août 2020

N/Réf. : JPM/EM/NC/20-94

Objet : Dispositif "L'e-C – Manuels numériques" – Tablettes numériques 2020

Madame la Provisseure, Monsieur le Proviseur,

Dans le cadre du dispositif "L'e-C – Manuels numériques" auquel a adhéré votre établissement, vous trouverez ci-après différentes informations relatives aux tablettes numériques à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2020.

### 1) Tablette 2020

Les tablettes qui seront livrées pour cette rentrée sont une évolution du modèle 2019 avec des performances améliorées. Sa capacité de stockage interne passe notamment de 32 à 64 Go, ce qui amène à ne plus fournir de carte SD ; cela en facilitera la distribution ainsi que la prise en main [[Lien nouvelle configuration](#)].

Le chargement des manuels sur ces tablettes sans carte SD à partir du lycée, fait l'objet d'un tutoriel spécifique en ligne sur le site d'accompagnement Atrium. Ce chargement ne nécessitera pas de Wifi, et devrait éviter les difficultés rencontrées l'année dernière (carte SD incomplète, illisible, Wifi saturé, etc.). [[Lien tutoriel chargement des manuels](#)].

Une autre nouveauté cette année, réside dans une nouvelle application conçue spécialement par la Région, préinstallée sur la tablette 2020, et disponible sur le Playstore Android pour le modèle 2019 ; elle facilite d'une part le chargement des manuels numériques et d'autre part centralise leur accès à partir d'une interface unique [[Lien description application](#)].

.../...

Hôtel de Région  
27, place Jules-Guesde  
13481 Marseille Cedex 20  
Téléphone : 04 91 57 50 57  
Télécopie : 04 91 57 51 29  
[www.maregionsud.fr](http://www.maregionsud.fr)

## **2) Bénéficiaires 2020**

Sont bénéficiaires au titre de l'année scolaire 2020/2021, les nouveaux élèves entrants, scolarisés dans votre établissement en :

- secondes générales et technologiques,
- secondes baccalauréat professionnel,
- première année de CAP.

Les élèves redoublants de 2019/2020 dans ces niveaux sont en toute logique déjà équipés s'ils étaient scolarisés dans votre établissement. S'ils viennent d'un autre établissement de la région, il conviendra de s'assurer que celui-ci a déjà doté l'élève d'une tablette à la précédente rentrée. Si ce n'est pas le cas, il conviendra de lui fournir une tablette du modèle 2020.

Il conviendra également d'équiper les élèves de première et terminale en provenance d'un autre établissement, et qui n'auraient pas déjà été équipés en 2019. Afin de préserver une homogénéité d'équipement des élèves d'un même niveau, il conviendra d'équiper ces élèves en priorité de la tablette du modèle 2019. Celle-ci devra être prélevée soit sur le stock 2019 restant de l'établissement, soit sur la livraison 2020 qui pourra comprendre des tablettes de ce modèle sur la base de votre réponse à l'enquête « Dotation 2020 » du mois de juin.

Sont également bénéficiaires, les nouveaux professeurs affectés à votre établissement, et qui n'auraient pas déjà été équipés dans un précédent lycée de la région.

Une fois l'ensemble des bénéficiaires dotés, le stock restant a vocation à équiper sous votre responsabilité :

- a) De façon définitive les nouveaux élèves et professeurs titulaires arrivant en cours d'année.
- b) De façon temporaire sous forme de prêt sur toute durée, les élèves en attente d'équipement, les professeurs remplaçants, et tout personnel dont vous jugerez l'équipement utile. Pour cela, il est recommandé d'utiliser les tablettes du modèle 2019 si vous en disposez en stock.

## **3) Chartes de cession**

Ces chartes conditionnent obligatoirement la cession de l'équipement à l'élève et au professeur. Ces chartes sont accessibles sur le site Atrium dédié : [[Lien chartes](#)]

## **4) Protocole de distribution**

Vous trouverez en suivant le lien ci-après, les modalités de distribution des équipements aux élèves : [[Lien notice distribution](#)]

La distribution des modèles 2020 est simplifiée par rapport à 2019, car aucune carte SD n'est à distribuer ; de même le flyer explicatif a été intégré en usine dans la boîte de la tablette.

Dans le respect de l'autonomie de l'établissement, chaque lycée assure la distribution des équipements une fois livrés, selon l'organisation pratique qu'il juge la plus adaptée ; dans ce cadre, la notice ci-avant, vous propose un processus de distribution type; le lycée pourra notamment déterminer le ou les jours de distributions aux élèves et professeurs.

La charte s'inscrit pour sa part dans un circuit de signature simplifié sans aller-retour avec la Région à des fins de réduction des délais.

Enfin, l'outil de gestion de l'affectation des tablettes est disponible à l'adresse suivante : <https://lec.com-network.fr/backoffice/> ; il vous permettra également l'élaboration des listes d'attribution certifiées à adresser impérativement à la Région à l'issue des distributions.

### **5) Livraisons des tablettes et accessoires**

Malgré le fort impact du COVID sur la production des tablettes et étuis, le calendrier de livraison pour cette rentrée a pu tout de même être maintenu avec quelques jours de décalage.

Les livraisons des tablettes et de leur étui, s'effectueront ainsi dans les établissements à compter du 3 septembre 2020 et ce pendant trois semaines.

La date de livraison dans votre établissement vous sera communiquée prochainement par la société COM NETWORK, titulaire du marché Région.

Je vous engage à visiter le site <https://www.atrium-sud.fr/web/manuels-numeriques-411137/presentation> qui reprend et détaille les éléments ci-avant, et à utiliser l'adresse [l-ec@maregionsud.fr](mailto:l-ec@maregionsud.fr) pour toute demande spécifique.

En vous remerciant par avance de votre collaboration et en vous souhaitant la meilleure rentrée scolaire qui soit en cette période sanitaire difficile, je vous prie d'agréer, Madame la Provisure, Monsieur le Provisur, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Jean-Pierre MASSIERA  
Directeur